

**Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. David LUGEON, intitulé
« Bonne nouvelle : il est encore possible de fumer autour des places de jeux »**

Nyon, le 18 octobre 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée de l'étude du postulat de M. David LUGEON a tenu une séance le 13 septembre.

Présences : Ilithya GENNAI (en remplacement de Dominique KARLEN), Armelle DuPASQUIER, Jacqueline NAEPLIN KARLEN (en remplacement de David LUGEON), Pierre GIRARD, Christos KORNAROS, Sacha SOLDINI, Bernard UELTSCHI, Pierre PATELLI et Yves GAUTHIER-JAQUES président et rapporteur de la commission.

Excusée : Laure DAMTSAS

Discussion

Le postulant ayant quitté le Conseil communal, la commission renvoie au document de ce dernier qui demande un espace fumeurs autour des places de jeux. La question de la compétence de la Municipalité d'interdire de fumer dans l'espace public semble pour un certain nombre de commissaires une question ouverte. Ne doit-on pas modifier le règlement de police pour mettre en application une telle mesure ? Sur le bien-fondé du postulant, la commission est d'accord de la nécessité d'une politique de zone fumeurs avec des emplacements équipés de cendriers afin d'éviter que les mégots finissent au sol. Elle n'estime pas forcément nécessaire de réaliser des aménagements conséquents (un simple cendrier suffirait). La commission s'est également interrogée si une politique des aménagements des espaces publics n'était pas plus pertinente. Avec une approche plus en hauteur, cette démarche pourrait aboutir à une réflexion qui prend en compte aussi bien la question du postulant, mais également d'autres aspects qui ne sont pas connus à ce jour par la commission. Cette vision plus élargie de l'exécutif pourrait certainement répondre aux attentes de différents cas et situations et, d'une manière générale, avoir des impacts sur l'ensemble de la Ville.

Conclusion

La commission émet le vœu que la Municipalité prenne en compte les attentes du postulant, tout l'invitant à présenter une réponse sur une vision plus globale des aménagements publics.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le postulat de M. David LUGEON, intitulé « Bonne nouvelle : il est encore possible de fumer autour des places de jeux »
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de renvoyer le postulat de M. David LUGEON intitulé « Bonne nouvelle : il est encore possible de fumer autour des places de jeux » à la Municipalité pour étude est rapport.

La Commission : GENNAI Ilithyia, DuPASQUIER Armelle, KARLEN NAEPFLIN Jacqueline, DAMTSAS Laure, GIRARD Pierre, KORNAROS Christos, SOLDINI Sacha, PATELLI Pierre, UELTSCHI Bernard, GAUTHIER-JAQUES Yves président et rapporteur